ROUBAIX

LA VIE SPORTIVE

Voir à notre Vie Sportive *les Résultats complet. d'hier à*

AUTEUIL

Voir à notre Vie Sportive *et à notre* Dernière Heure, *les Pronostics pour aujourd'hui à*

COLOMBES

Chapeau !

Au cours de la vente publique des objets mobiliers ayant appartenu aux moines de la rue Saint-Joseph, nous avons été, lundi après-midi, l'objet d'un incident que nous avions cru devoir passer sous silence, n'ayant aucune tendance à la réclame personnelle.

Mais le « Journal de Roubaix », s'étant complu à narrer qu'un monsieur (sic), fut conspué énergiquement parce qu'il s'était enfoncé « avec ostentation » le couvre-chef jusqu'aux oreilles au moment où la foule houleuse criait « Chapeau ! chapeau !! », nous tenons à remettre les choses au point d'autant plus que les cléricaux n'ont pas précisément le beau rôle dans l'événement en question, uniquement provoqué par leur intolérance.

A nos lecteurs d'en juger :

Le devoir professionnel nous commandait de nous rendre aux enchères publiques du mobilier des Récollets. (On a pu voir, d'ailleurs, par la lecture de nos articles précédents, que certaines enchères publiques pouvaient comporter de fort utiles enseignements).

... Au moment où nous pénétrâmes dans la salle de vente, salle antérieurement affectée au culte, nous fûmes accueilli (et nous nous y attendions bien) par les vociférations hostiles des fines fleurs de l'Union Catholique, Sociale et Patriotique.

Notre chapeau servit de prétexte aux injures (ce que c'est que d'être né coiffé !) On cria, nous devrions dire, on gueula, c'est l'expression exacte, non seulement « Chapeau ! », ce qui n'était pas bien méchant, mais encore certaines injures vraisemblablement tirées du vocabulaire cléricafard. D'autres calotins, un peu moins grossiers, nous annoncèrent que nous étions dans une église et que les règles de la bienséance nous obligeaient à nous découvrir. Nous persistons à croire qu'ils étaient dans l'erreur.

Toutes ces manifestations ne méritaient à notre sens que le dédain par lequel nous les accueillîmes.

Mais ce que le « Journal de Roubaix » toujours considéré par d'aucuns comme le mieux informé, a oublié d'ajouter à ses dires plus que partiaux, c'est qu'à l'issue de la vente, nous fûmes accosté brutalement par un individu à mine patibulaire, déguisé en ouvrier, s'il vous plaît, lequel nous chercha une querelle d'Allemand ; que derrière lui se tenaient une demi-douzaine d'apaches du même acabit, et que, sans l'intervention immédiate de quelques travailleurs qui nous avaient suivi à notre insu, pour nous protéger le cas échéant, nous eussions été certainement victime des violences de ces mamelucks.

Après les injures, les coups ! Dans un certain monde, c'est ça qui remplace les idées.

Celles-ci nous dicteront notre réponse.

... Nous nous demandons ce qu'auraient dit les cléricaux *si*, renversant les rôles, nous avions émis la prétention de contraindre ceux qui se tenaient autour de nous le chapeau à la main, à se voiler la tonsure. C'est alors que nous eussions été traité de *Jacobin sectaire*, avec juste raison d'ailleurs.

Point n'est besoin d'ajouter que nous n'avons jamais été animé d'un désir aussi biscornu.

Dans un lieu public, il nous semble que les citoyens libres d'un pays libre peuvent, à leur fantaisie, se méfier des courants d'air ou s'aérer la chevelure ou... le crâne !

Nous concevons très bien qu'au théâtre, par exemple, les spectateurs soient invités à déposer leurs melons sur la banquette ou au vestiaire afin de ne point empêcher les autres spectateurs de jouir des scènes exposées.

Mais dans une vente publique....

On conçoit qu'il y a autre chose.

Nous comprenons très bien que les cléricaux se soient découverts. Selon eux, le local des enchères avait servi autrefois de logement particulier à cette hypothèse métaphysique qu'ils admettent sous le nom de Dieu comme une vérité absolue. Le Dieu précité est censé habiter partout, mais il affectionne plus particulièrement certains coins d'où il déménage quelquefois, la preuve.

Au cours de ces déménagements, les adeptes de ce Dieu tiennent à demeurer tête nue. C'est incontestablement leur droit.

Mais nous qui ne confondons pas vérité avec hypothèse, nous prétendons que c'est aussi notre droit (et nous n'avons point, du reste, été le seul à en user) sinon notre devoir de ne pas nous décoiffer, lorsque une attitude contraire ne pourrait être considérée que comme un acte d'adoration ayant pour objet un Dieu auquel nous ne croyons pas.

Nous avons agi en homme libre. Il n'en fallait pas davantage pour provoquer la rage de ces gens ayant toujours le mot de liberté sur les lèvres, et qui cependant, après avoir essayé en vain de nous atteindre par les injures, dirigèrent contre nous le bras séculier de quelques voyous afin de nous punir de ne nous être pas incliné passivement devant leurs exigences stupides.

Triste mentalité !

MARCELS.

A la Ligue des Droits de l'Homme

L'assemblée générale trimestrielle de la Section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme, a réuni, lundi soir, vers neuf heures, plus de deux cents citoyens dans la salle Narcisse Leplat, rue de Sébastopol.

Notre ami Gautier, président de la Section, dirigeait la réunion. Sur l'estrade avaient pris place à ses côtés, Napoléon Lefebvre, secrétaire général, et Albert Chevalier, trésorier.

Le rapport du secrétaire général sur les travaux du comité pendant le trimestre écoulé, a été approuvé par acclamation. Vingt-sept nouvelles adhésions ont été ratifiées.

M. Lévy-Ullmann, professeur à l'Université de Lille, devait, ainsi que nous l'avions annoncé, terminer la réunion par une conférence sur la « Mutualité, ses bienfaits, ses exagérations et ses dangers ».

Par suite d'un malentendu, M. Lévy-Ullmann ne se trouva pas présent. Le citoyen Gautier, devant ce contre-temps et pour en atténuer les effets, pria notre collaborateur et ami Marcel Cauwel, rédacteur principal de l'« Egalité » à Roubaix, de vouloir bien se charger de la causerie d'usage.

En une improvisation qui n'a pas duré moins d'une heure, Marcel Cauwel a entretenu l'auditoire « De la vraie Liberté ! »

Après une longue dissertation sur la nature même du sentiment de la liberté, particulier à l'être humain, il a montré, en se basant sur l'histoire de l'humanité, sur l'observation des faits sociaux contemporains, et aussi sur des exemples d'un caractère plus spécial empruntés aux événements journaliers de notre existence, que la liberté avait besoin d'être développée chez tous les hommes pour s'exercer d'une façon effective dans les institutions et les mœurs des collectivités humaines.

Par des déductions d'une logique rigoureuse, il a montré que la tolérance est le critérium naturel de la véritable liberté !

En une péroraison enflammée, il démasque et flétrit les manœuvres hypocrites de ceux qui, se réclamant audacieusement de la liberté, ne rêvent au fond qu'oppression et autoritarisme arbitraire.

Dans le même ordre d'idées, il justifie et exalte l'œuvre générale des derniers gouvernements de défense et d'action républicaines.

Il termine en un vibrant appel à l'union de tous les démocrates sincères sur le terrain de la vraie liberté pour continuer et parfaire l'œuvre commencée vers le progrès et la justice sociales.

Cette conférence spontanée a obtenu le plus franc succès. En quelques mots aimables, vigoureusement applaudis, le citoyen Gautier a adressé à notre collaborateur, de chaleureux remerciements.

La réunion s'est terminée vers onze heures et demie.

CHEZ LES FRANCISCAINS

La vente aux enchères publiques des objets mobiliers appartenant à l'ex-cloître des moines Récollets de la rue Saint-Joseph, s'est continuée pendant toute la journée de mardi.

L'ouverture des opérations qui ont eu lieu non plus dans l'ancienne chapelle mais sur le parvis extérieur, n'a plus été marquée d'aucun incident.

A peine cent à cent cinquante personnes se trouvaient-elles présentes. M. Verdonck, commissaire priseur, les exhorta au calme et, le crora-t-on, ces paroles furent saluées de quelques applaudissements.

Toute la matinée a été occupée à la vente d'objets disparates, ustensiles de cuisines, menus objets divers, presque tous en mauvais état : burettes, goupillons, vases sacrés... ou autres, etc...

M. Verdonck s'appuyait, en guise de pupitre, sur un tronc de Saint-Antoine de Padoue. Pauvre Saint-Antoine !

Dans l'enceinte réservée se tenaient M. Prud'homme, commissaire du 4e arrondissement ; des membres de la presse ; M. Delemasure et quelques autres « légumes » de l'Union Catholique.

L'après-midi a été surtout employé à la vente de la bibliothèque, qui ne comptait pas moins de quatre mille vieux bouquins.

Presque tous ont été acquis par M. Delemasure. Ce dernier est-il donc immunisé contre les terribles effets de l'excommunication ?

Sur l'un des rayons de la bibliothèque on a trouvé entr'autres choses, un objet ayant l'apparence d'un livre assez volumineux portant sur le dos ce titre alléchant : « De la Curiosité. — Tome 1er ».

Les curieux qui se sont avisés de prendre en mains le bouquin en question, se sont aperçus qu'il ne s'agissait que d'un vulgaire morceau de bois.

Ils étaient facétieux à leurs heures les moines Récollets !

Un de nos amis nous fait part d'une conversation qu'il a surprise lundi soir, entre un petit commerçant de la place de la Liberté et un « broutteux » du quartier des Halles.

Ce dernier se plaignait amèrement que le comité réactionnaire dont il relève avait conseillé à ses fougueux adhérents de ne pas aller « casser la gueule à ces voyous de combistes ». C'est l'expression dont l'individu s'est servi.

Douces gens !

SUITES D'UNE EXECUTION PATRONALE

Mardi, à midi quarante-cinq, des personnes qui passaient sur le pont de la République, boulevard d'Armentières, aperçurent flottant à la surface de l'eau, un corps humain inanimé.

Elles s'empressèrent d'en avertir M. Victor Drapier, marinier, qui, aidé de M. Fernand Choquet, garde du canal, parvint à l'aide d'un crochet, à ramener le cadavre à la rive.

Des papiers trouvés dans ses poches permirent d'établir l'identité du défunt : un peigneur, M. Hubert Vandebèke, 60 ans, demeurant rue Vallon, 10, chez M. Pierre Depraeter.

Vanderbèke logeait chez M. Depraeter depuis 28 ans. Mardi dernier, il avait été congédié de chez M .Amédée Prouvost où il travaillait. Depuis ce jour il paraissait taciturne. Il est sorti de chez lui lundi matin à six heures moins le quart, comme il le faisait journellement, pour chercher du travail. On suppose que, désespéré de ne rien trouver, le vieux travailleur a voulu en finir avec la vie.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

LES MEFAITS DU TROTTOIR

Dimanche, vers onze heures du soir, M. Pierre Serruys, 52 ans, rattacheur, demeurant re des Longues-Haies, cour Dhondt, 4, s'est fait une plaie contuse à la figure en tombant sur le trottoir près de chez lui.

M. le docteur Lherbier, qui a visité le blessé, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

VICTIME DU TRAVAIL

Hier matin, M. Aimé Sabbe, 35 ans, homme de peine chez M. Amédée Prouvost, près de la barrière du Crétinier, à Herseaux, hameau de la Broche de Fer, a eu la poitrine comprimée entre deux wagons.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Druesne, le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu. Mme Sabbe étant venue réclamer son époux, ce dernier a été reconduit à Herseaux.

APRES L'HEURE DE LA FERMETURE

Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont pénétré par escalade chez M. Joseph Blomme, 39 ans, cabaretier, rue de Tourcoing, 122. Ils en ont emporté dix mètres de tuyaux pour pompe à bière et deux mesures en étain.

Une enquête est ouverte au 4e arrondissement.

LES DANGERS D'UNE BONNE FORTUNE

Lundi, vers dix heures du soir, M. Charles Weymels, âgé de 60 ans, vannier, demeurant rue de Babylone, 11, en revenant de la ducasse du Jean-Ghislain, où il avait été vendre des amandes, a été accosté, rue des Longues-Haies, à la hauteur de la boulangerie l'Union, par deux filles plus que galantes, qui essayèrent de l'attirer dans une cour voisine. Pendant qu'il s'expliquait avec les hétaïres, celles-ci lui enlevèrent son porte-monnaie contenant 6 fr. 50.

Le vannier a porté plainte au 3e arrondissement.

L'INVASION DE LA FRANCE

Lundi, vers six heures du soir, les agents de sûreté Paris, Dujardin et Masse ont arrêté un homme de peine, François Dewyndt, 48 ans(demeurant à Mouscron, hameau du Mont-à-Leux, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Dewyndt sera conduit à Lille ce matin.

PRENEZ UN CALMANT

Lundi, vers 11 h. 20 du soir, l'agent Glorieux, d eservice à l'Hippodrome, invita au calme le nommé André Delfosse, 36 ans, maçon, demeurant rue de Charleroi, qui faisait du tapage.

Au lieu de suivre ce sage conseil, Delfosse se fâcha et insulta l'agent qui, voulant le mettre dehors, ne parvint à l'expulser et le conduire au poste central qu'à l'aide du renfort à lui apporté par ses collègues Ducatillon, Dendauwe et Denestère.

Pendant tout le parcours, le poivrot lança des coups de pied et de tête.

LE TERRIBLE POIVROT

Vers cinq heures du soir, les agents Calonne et Lefebvre, ont mis en état d'arrestation un poivrot nommé Prosper Charbonnl, rue du Cartigny, 125.

Ce dernier ayant eu maille à partir avec son patron, M. Jules Duhayon, entrepreneur boulevard de Colmar, voulut se livrer à des voies de fait sur ce dernier.

En s'élançant à sa poursuite, il brisa une vitre à la façade du magasin d'épicerie de Mlle Elisa Noël, rue du Hutin, 18.

Appréhendé par les agents, le pochard aggrava son cas en faisant ce qu'en langage policier on appelle de la rouspétance.

LE DRAME DE LA RUE DE L'AVOCAT

UNE MISE EN LIBERTE

M. Coupillaud, juge d'instruction, chargé de l'affaire de meurtre de Ferdinand Taubels, tué rue de l'Avocat, à Roubaix, le 11 juin courant, dans les circonstances que l'on sait, a remis en liberté dans l'après-midi de mardi Jules Ghesquières qui était compromis dans cette affaire.

Léon Hellewaere, auteur présumé du crime, sera seul poursuivi.

UN DE PLUS

Un procès verbal a été dressé à la charge de Mll eMarie Laurent, 30 ans, fille soumise, demeurant rue de l'Avocat, 8, pour racolage.

LORSQU'ON TENTE LA VEINE...

Deux appréteurs, les nommés Paul Delbrouck, 22 ans, demeurant rue Beaumarchais, 34, et Charles Leclercq, 16 ans, demeurant rue de Tournai, ont été l'objet d'une contravention pour tenue de jeu de hasard sur la voie publique.

LES EPAVES DU TROTTOIR

M. Louis Collette, demeurant à Wattrelos, employé chez M. Vanoutryve, boulevard d'Armentières, a trouvé un portemonnaie contenant une somme importante que l'on peut lui réclamer.

— M. Jules Masson, apprêteur, demeurant, rue de Denain, cour Deyrieck, a ramassé lundi sur la Grande-Place, un trousseau de trois clefs.

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar.

612-4.

Informations et Communications diverses

Les première et troisième commissions municipales se réuniront dema in à 5 heures avec l'ordre du jour suivant :

Assistance publique. Société française de bienfaisance de Londres ; demande de subside. — Hospice ; exercice 1904 ; compte administratif et compte de gestion ; approbation. — Hospices; exercice de 1905 ; budget supplémentaire ; approbation. — Bureau de bienfaisance ; exercice 1904 ; compte administratif et compte de gestion approbation. — Bureau de bienfaisance ; exercice 1905 ; budget supplémentaire ; approbation. — Bureau de bienfaisance ; exercice 1906 ; budget primitif ; approbation.

Mont-de-piété. — Exercice 1904 ; compte administratif et compte de gestion ; approbation. — Eexercice 1906 ; budget primitif ; approbation.

Secours et subsides. — La société « La Fraternelle » de secours mutuels des sous-agents des Postes et des Télégraphes de Roubaix et de ses environs ; achat de registres et d'imprimés ; demande de subside. — Le lendemain roubaisien. société de secours mutuels en cas de décès ; achat de registres et d'imprimés ; demande de subside. — La société de secours mutuels des anciens militaires de Roubaix et de ses environs ; demande de subsides. — L'Union fraternelle et mutuelle des anciens soldats musiciens français ; demande de subsides.

Théâtres, Fêtes et Concerts

LA GRANDE HARMONIE offrira dimanche prochain à ses membres honoraires un grand concert de nuit avec illuminations et feu d'artifice, le dimanche 2 juillet, à 8 heures et demie du soir, au square Pierre Catteau.

La porte d'entrée rue Mimerel, sera ouverte à 8 heures et demie.

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 27 juin 1905

Naissances. — Georges Hendron, rue Lafayette, 12. — Suzanne Vermeirsch, rue David d'Angers, 10. — Edouard Margry, rue Archimède, cour Cliquet, 4. — Madeleine Caxissimo, rue de l'Industrie, 51. — Raymonde Jacob, rue Saint-Louis, 42. — Marcelle Deleplanque, rue des Arts, 69.

Décès. — Justine De Milt, 75 ans, ménagère, rue Delattre, cité Sainte-Catherine, 9. — Emile Lepers, 15 ans, rue Archimède, cour Lecoutre-Caulier, 9. — Léonard Gydé, 2 ans, rue de l'Ejeule, cour du Ballon d'Or, 2. — Charles Jonville, 62 ans, teinturier, rue de l'Alma, 147. Fort Frasez, 74. — Edouard Margry, 1 jour, rue Archimède, cour Cliquet, 4. — Charles Rooseboom, 2 jours, rue St-André, cour Verhamme, 4.

LES MOTEURS « EXACT » « CHAMPION » « PHENIX » à gaz, gaz pauvre et essences.

et le nouveau **Gazogène-Epurateur** « Exact Consommation : 1 Centime PARCHEVAL HEURE

ont réalisé plus de 80 ventes à l'Exposition d'Arras et y ont obtenu les plus hautes récompenses.

CALOIN & MARC, constructeurs à LILLE

15, 17, 19, rue Kuhlmann. Ventes. Locations

537-4.

TOURCOING

DANS LA POLICE

Il est dans le corps de notre police municipale, un sous-brigadier, récemment promu, qui ferait bien de se souvenir quelquefois que lui aussi a été simple agent. Cela l'amènerait sûrement à être moins dur avec ses subordonnés qu'il accable mal à propos de rapports excessifs. Il y a une juste mesure qu'il faut garder en toute chose, ce dont le sous-brigadier en question n'a pas l'air de se douter.

CHARRETIER INDELICAT

Mme Vve Fouau, qui tient un peignage rue de Roubaix, remit mardi matin à son charretier, Benjamin Houzet, 34 ans, demeurant rue de Halot, une somme de 296 fr. 80, destinée à la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Houzet partit aussitôt à la gare avec son camion pour effectuer le paiement qui lui était recommandé.

Cependant le charretier tardait à revenir ; cette longue absence parut anormale à Mme Vve Fouau qui envoya un de ses employés voir ce qui se passait.

Ce dernier retrouva à la gare le camion, mais d'Houzet, point. Celui-ci avait filé en Belgique avec l'argent qui lui avait été confié.

Une plainte a été déposée à la police et M. Niéderst, commissaire du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

UN EXHIBITIONNISTE

L'individu arrêté lundi après-midi pour s'être livré à des exhibitions obscènes devant des fillettes, a été remis en liberté par M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, l'enquête n'ayant pu prouver le bien-fondé des accusations portées contre lui.

LEURS RENTES

Chez Tiberghien frères, rue de Paris, un bâcleur, Ernets Daleux, 14 ans, demeurant rue du Cinquet, s'est fait une entorse du poignet gauche.

15 jours de repos.

— Chez Liénart-Walmer, 27, rue Verte, un teinturier, Théophile Vandekerkove, 40 ans, demeurant à La Marlière, en poussant un chariot, a eu le bout d'un doigt comprimé entre ce chariot et le mur.

15 jours de repos.

— Chez le même, un mécanicien, Emile Verroost, 32 ans, demeurant rue du Général Souham, en chassant une pièce de bois, s'est contusionné légèrement la main.

TOMBOLA DES DAMES CHARITABLES

Le tirage de la tombola devant avoir lieu très prochainement, le Comité prie les personnes qui ont encore en leur possession des acrnets de billets, de vouloir bien lui retourner les souches le plus tôt possible.

Des billets resteront en vente jusqu'au jour du tirage, chez les Dames du Comité.

UN AMI des ŒUVRES de BIENFAISANCE

M. Lecomte, adjoint au maire, a bien voulu, tout récemment, prêter son concours à certains de ses concitoyens habitant le quartier de la Fin-de-la-Guerre, pour des œuvres de bienfaisance.

Nous ne pouvons qu'en féliciter M. Lecomte, à qui les habitants de ce quartier nous prient d'adresser leurs remerciements.

Les élections pour le renouvellement du bureau du conseil des prud'hommes ont donné les résultats suivants :

M. Edouard Six a été réélu président par 12 voix sur 14 votants ; M. Philippe-Ernets Bodin, aété réélu vice-président par 9 voix contre 3 à M. Liétard, 1 à M. Clerson, 1 à M. Charles Leman.

Informations et Communications diverses

Les arrivages aux halles. — Il est arrivé mardi matin aux halles de Tourcoing, 150 kilos de marée, 10 kilos de haricots, 480 kilos d'abricots, 110 kilos de pêches, 30 kilos d'amandes vertes, 20 kilos de tomates, 5 kilos de fraises, 60 kilos de blettes.

Les épaves. — L'agent Valcke Albert, a déposé au bureau de police, un paquet bleu contenant un échantillon de laine qu'il a trouvé rue de la Malsence.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 27 juin 1905

Naissances. — Demeer Pierre, rue Houchard, 70. — Porisse Simonne, rue des Trois Pierres, 155.

Décès. — Dessauvages Pauline, 68 ans, rue du Hulot. — Haluin Henri, 36 ans, rue Saint-Joseph, 49.

Mariages. — Degang Gustave, maçon, et Dervaux Marthe, lessiveuse. — Mouton J.-B., marchand de déchets, et Wicart Camille, sans profession.

Exposition de Tourcoing

Le huit Juillet, à 3 heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Tourcoing, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication des cafés, brasseries et restaurants de L'EXPOSITION DES INDUSTRIES TEXTILES. Le cahier de charges et les plans sont à la disposition des intéressés, au bureau de l'Exposition, Hôtel de Ville. 1359-4.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LA FETE DE LA LAIQUE. — Le 18 juin, à 5 heures, 200 personnes se sont donné rendez-vous dans la grande salle des fêtes, pour entendre la conférence sur l' « École républicaine » faite par M. Napoléon Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot, de Roubaix, sous les auspices de la société républicaine des Conférences populaires.

M. Geberel, délégué cantonal, présidait, ayant à ses côtés M. Rassez G., délégué de la société pour Croix.

Le président remercie le conférencier d'avoir bien voulu apporter la bonne parole aux citoyens de' Croix et engage les auditeurs à faire leur profit des enseignements qui vont leur être donnés. Puis M. Lefebvre prend la parole.

Pendant une heure et demie, il parla de l'Ecole républicaine, dit les difficultés remontées par ses promoteurs et précisa les caractères de la nouvelle institution. Chemin faisant, les calomnies qui essayèrent de la ruiner, sont rappelées, examinées avec attention, réduites à néant. Le public applaudit aux raisons généreuses et sages qui firent instaurer au centre de la République *l'obligation* de l'instruction primaire, *l'école* fratuite et *laïque*. Il est visiblement heureux de se renseigner sur l'école tant décriée et vilipendée par les réactions aux abois et prend bonne note des justifications catégoriques opposées aux méchancetés et aux inepties cléricales.

La conférence est de celle qu'on ne résume pas ; la trame en est trop abondante et copieuse, et on ne peut en rendre, dans un compte-rendu sommaire, la spirituelle et éloquente originalité. Qu'il nous suffise de dire qu'elle fut très goûtée et chaleureusement applaudie.

La séance se termina par un speech du président qui remercia en excellents termes, le conférencier de sa bonne et profitable leçon et, par un mot aimable à l'adresse de la société organisatrice de la fête.

VIOLENCES. — Plainte a été déposée par Emile Lesage, 52 ans, cordonnier, rue Amiral-Courbet, 2, contre Michelot J.-B., 22 ans, apprêteur, rue Charles-Quint, 76, pour l'avoir frappé sur l'œil. Certificat du docteur : 8 jours d'incapacité de travail.

HARMONIE MUNICIPALE. — Les sociétaires sont prévenus que la répétition générale aura lieu mercredi au lieu de jeudi, à l'heure habituelle.

LUMINOL savon national français pour linge, flanelles, laines ménage, Victor Vaissier. 570-4.

WASQUEHAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche à midi, pour la session de mai, sous la présidence de M. Lejeune-Mulliez, maire.

Le citoyen Bernaege a été élu secrétaire pour la session. Les procès-verbaux des dernières séances ont été approuvés tels et sans observations.

Après la lecture des procès-verbaux, le citoyen Louis Barbieux demande que M. Selosse, deuxième adjoint, soit déclaré démissionnaire, attendu qu'il ne vient plus aux séances.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il vient d'être avisé par Monsieur le Préfet de la démission de M. Selosse comme conseiller municipal et membre du Bureau de Bienfaisance, et demande l'avis de l'assemblée, avant de fournir son rapport sur l'opportunité de l'acceptation de cette démission.

Le Conseil est unanime pour admettre cette démission.

Compte administratif. — M. Vignier, premier adjoint, est nommé président, et invite l'assemblée à examiner le compte administratif approuvé par la Commission des finances, et dont le reliquat s'élève à 7.429 fr. 79.

Ce compte est approuvé sans observation et Monsieur le Maire rentre en séance.

Le Conseil approuve aussi le compte de gestion du Receveur municipal.

Budget additionnel. — Le Budget additionnel de l'exercice 1905 est approuvé, portant en recettes et en dépenses la somme de 20.897 fr. 89.

Budget de 1906. — Le budget primitif pour l'année 1906 est approuvé, portant en recettes et en dépenses la somme de 71.907 fr. 65 centimes.

Après l'approbation de ces divers budgets, le citoyen Mille demande qu'il soit nommé une commission de contrôle, dans le but de vériter les travaux et les factures. Les citoyens Dont, Barbieux, Mille et Joveneaux sont désignés pour faire partie de ladite commission.

Comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance. — Le Conseil donne un avis favorable aux comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance.

Budget du service vicinal. — Le Budget du service vicinal est accepté tel qu'il est établi par l'agent-voyer et le Conseil décide que, comme l'année dernière, les trois journées de prestations seront converties en taxe vicinale. Ce système étant plus favorable à la commune ainsi qu'à tous les patentés de Wasquehal.

Dépenses imprévues. — Les dépenses imprévues de 1905 sont approuvées.

Alignement. — Le Conseil donne un avis favorable au projet de fixation ds alignements du chemin d'intérêt commun 144.

Lettres à questions diverses. — Il est donné lecture d'une lettre préfectorale par laquelle monsieur le Préfet invite l'administration à rechercher le moyen de réduire les dépenses de l'assistance médicale gratuite, qui sont en augmentation de 32 % depuis l'année 1896.

Monsieur le Maire dit qu'il appartient au Bureau de Bienfaisance de délibérer sur cette question, mais néanmoins il est à constater que les dépenses augmentent de plus en plus et que malgré cela jamais personne ne vient remercier soit le Bureau de Bienfaisance, soit l'assistance, malgré l'amélioration de leur situation.

Le Conseil décide, comme il a fait précédemment, de prendre en charge avec la commune de Flers, d'entretenir le pavé de Lille.

La gratification allouée au commissaire pour 1906 est élevée de 150 à 300 francs.

Subventions. — Le Conseil ajourne les demandes de subventions présentées par la Société de gymnastique « Espérance » et la « Philharmonique » de la Planche au Riez.

Les « Joyeux Cyclistes » obtiennent, comme chaque année, un subside de 30 francs.

Une discussion s'élève au sujet de la non participation de la société l'Harmonie « la Jeune France » à la Fête laïque du Capreau.

Il est pris acte des réclamations et l'administration veillera à ce qu'à l'avenir pareil fait ne se produise plus.

Vœux. — Le citoyen Bernaege demande que les classes des Ecoles soient désinfectées plusieurs fois par année.

Le Conseil donne un avis très favorable à ce vœu.

Le citoyen Dubled demande que l'autorité compétente mette en demeure la Compagnie des Tramways d'arroser plusieurs fois par jour les lignes qu'elle traverse et tout particulièrement la ligne F., il demande aussi que cette réclamation soit faite collectivement par les communes de Fiers, Croix, Mons-en-Barœul, etc. Le conseil donne également un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire prononce le huis-clos.

LA CHAPELLE DU CAPREAU

La présente circulaire concernant la demande d'ouverture de la Chapelle du Capreau sera distribuée dans toute la commune de Wasquehal.

La question de la chapelle du Capreau que nous pensions réglée à la suite du jugement du Tribunal de Lille, fait sa réapparition. M. l'abbé Couppey a déposé à la Mairie de Wasquehal une pétition demandant l'autorisation d'ouverture de ladite chapelle.

Pétitionner n'a rien que de naturel en soi ; mais ce qui mérite d'arrêter l'attention, ce sont les circonstances mêmes qui entourent ce pétitionnement ; ce sont elles qui motivent notre conduite en cette affaire, et c'est ce que nous voulons expliquer à nos électeurs.

Ce qui, au premier abord, frappe dans cette pétition, c'est le nombre et le caractère des signatures : 598, ouvriers, propriétaires, femmes, gens de la localité et étrangers.On n'y relève guère de noms des 595 électeurs républicains qui, en mai 1904, nous ont portés à la mairie de Wasquehal pour une besogne républicaine. Et cette constatation étonne et rend étrange pareille pétition, car si les électeurs des quartiers de la Planche-au-Riez, du Capreau, etc. avaient senti l'impérieuse nécessité d'une chapelle, ils nous en auraient fait part lors des dernières élections municipales, et ils nous auraient demandé d'agir en conséquence. Rien de pareil ne s'est passé. C'est ce qui nous autorise à persister dans cette opinion : qu'il n'est pas utile de créer actuellement une chapelle au Capreau.

Quelques noms font ouvrir les yeux : ce sont des noms de personnes d'opinions républicaines reconnues, perdus au milieu d'autres ; ce fait surprendrait si nous ne savions que toutes ces signatures dont on veut faire une arme n'ont pas été données librement. A celles-là, se joignent celles de propriétaires étrangers à notre localité et qui ont leurs intérêts religieux ailleurs. Juge-t-on les gens de l'endroit de si peu de poids, qu'il faille appuyer leur nombre de l'appoint d'étrangers, surtout étrangers possesseurs d'écus ? On serait tenté de le croire. D'ailleurs les meneurs, car M. l'abbé Couppez n'est que l'agent d'une coterie cléricale, n'ont pas grande confiance dans la bonté de leur cause puisque dans le but d'aboutir plus sûrement ils ont eu recours à la pression. Il est connu que certains propriétaires, patrons et gens en place, ont obligé leurs locataires et ouvriers à signer la pétition. Est-ce donc là cette belle liberté dont se réclament si volontiers les cléricaux ? Nous sommes d'ailleurs convaincus que nous manquerions à notre devoir de représentants républicains si nous prêtions la main aux projets des cléricaux. Après l'ouverture clandestine et illégale de la chapelle qui a motivé la condamnation de M. l'abbé Couppez, nous considérons comme un devoir de ne pas revenir sur un fait après que les tribunaux ont prononcé. Respectueux de la justice, nous nous inclinons devant ses décisions, surtout quand celles-ci s'inspirent de l'esprit de la loi et de l'équité. Quel acte, et nous insistons, mérite le blâme plus que celui-ci ? MM. les cléricaux, fidèles à leurs principes d'autoritarisme et d'omnipotence, mettent tout en œuvre pour forcer la main aux conseillers municipaux. Leurs premières démarches n'ayant pas réussi à leur gré, ils usent des moyens qui leur sont chers : l'influence des gros personnages et la menace. Comme ces procédés indignes nous répugnent et nous révoltent, comme d'autre part nous ne voulons pas exposer quelques-uns de nos amis aux représailles des cléricaux ou de leurs patrons, et pour les convaincre du mépris que nous éprouvons pour leurs tentatives d'intimidation, nous, membres de la commission municipale, réunis à ce sujet, avons décidé de ne pas porter ladite pétition devant le Conseil municipal et de saisir nos concitoyens de la question pour les rendre juges de procédés indignes, iniques, inacceptables par une démocratie pensante et libre.

Les membres de la Commission.

COURSE VELOCIPEDIQUE WASQUEHAL-ARMENTIERES. — La course vélocipédique Wasquehal-Armentières et retour, 50 kilomètres, organisée pour la sixième fois par la société des « Joyeux Cyclistes » de Wasquehal, a obtenu dimanche dernier un succès sans précédent.

Le départ de la course a eu lieu à 4 heures et demie, et s'est au son de la *Marseillaise* qu'une colonne de 45 coureurs est partie pour Armentières. En attendant le retour, les vins d'honneur ont été offerts aux sociétés participantes à la fête, au siège des « Joyeux Cyclistes ».

Les réceptions sont à peine terminées que l'arrivée du jeune coureur Victor Pollet, membre des « Joyeux Cyclistes» est annoncée, ayant terminé les 50 kilomètres en 1 heure 29 minutes. Dobigie, second, à 20 mètres ; Carlier, 3e ; Desmet, 4e ; arrivent successivement, Benoist, Nys, Courdon, etc.

Pendant toute la durée de la course et des concerts, quelques gymnastes, accompagnés d'aimables jeunes filles du quartier ont parcouru, en quêtant pour les pauvres de la commune, le quartier. Une somme de 59 fr. 90 a été recueillie au profit de ces derniers.

Nous félicitons sincèrement les organisateurs, quêteurs, musiciens et coureurs, qui ont su faire profiter d'une belle après-midi, tous les habitants de la Planche au Riez, tout en pensant aux déshérités de la fortune.

A l'issue de la fête cycliste, la société de gymnastique « Espérance » est allée, accompagnée de la Philharmonique, faire honneur à leur chef, M. Blonde. M. Delesalle, président, a offert à ce dernier un magnifique bronze, comme souvenir, et pour le beau résultat obtenu par M. Blonde aux concours de Bordeaux et de Lens.

Le citoyen Delbecque, conseiller municipal, secrétaire de la société, a ensuite pris la parole et a félicité chaleureusement le chef de la société l' « Espérance », M. Blonde. Des vivats ont ensuite été chantés au lauréat et, après cette visite, la société s'est rendu à la Planche au Riez.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans la cour de la brasserie Delescluse, le sieur Joseph Roeland, 28 ans, liquoriste, impasse Duthoit, à Wasquehal, s'est fait une entorse à la cheville droite, en tombant.

10 jours de repos. Docteur Butin.

— A l'usine Bréart-Mortiaux, Jérôme Baert, 42 ans, conducteur, rue du Lieutenant-Castelain, à Roubaix, a eu le pouce foulé par suite de la chûte d'un bloc de houille.

10 à 15 jours de repos. Docteur Lepers, de Roubaix.

HEM

LA FETE DE LA LAIQUE. — A l'occasion de la Fête du 18 Juin, la Section Roubaisienne de la Société républicaine des Conférences populaires, a organisé, dans la salle des Fêtes de la Mairie, une conférence sur les « Bienfaits de la République », par M. François Deneubourg, instituteur à Roubaix. 250 personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs.

M. Delecroix, maire d'Hem, présente le conférencier, fait l'éloge de la Société républicaine des Conférences populaires et applaudit à l'énergique dévouement des apôtres de l'idée républicaine qui s'en vont porter jusqu'au fond des villages la bonne parole qui grandit et émancipe les citoyens.

Le conférencier développe ensuite sa thèse avec une admirable vigueur et une grande clarté. Après avoir prouvé la supériorité du régime démocratique sur les autres systèmes de gouvernement, il montre comment la République, succédant à Napoléon-le-Petit, a su refaire une France consciente, confiante et résolue. Les forces matérielles sont reconstituées en même temps que les forces matérielles. A l'abri derrière une armée solide sous la protection d'une diplomatie prudente et digne, les travailleurs du grand chantier national organisent scientifiquement l'agriculture, l'industrie et le commerce. Cependant l'école, devenue vraiment nationale, adaptée aux besoins d'une démocratie libre, prépare des hommes de raison, de conscience, capables de travailler à l'élaboration des lois, et des citoyens dignes de ce nom. Et cette reconstitution n'est nullement la marche à l'abîme comme le prétendent les réactionnaires. Les témoignages d'estime et de sympathie qui, de toutes parts, viennent à la République, le prouvent surabondamment.

M. Deneubourg obtint un très vif succès. Les auditeurs lui surent gré de leur apporter, sur un sujet intéressant, une documentation considérable et des aperçus d'une réelle originalité. Sa parole chaude et vibrante porte sa conviction dans toutes les âmes et c'est par une chaude acclamation et une salve d'applaudissements que se clôt la séance.

En somme, excellente journée pour la République et pour la Société des Conférences populaires.

EN FAMILLE. — Samedi dernier, M. André Dufermont, 31 ans, tisserand, demeurant à Hem, se présentait accompagné de sa femme Denise Aglaée 29 ans, chez sa belle-mère, Mme Joséphine Teinturier, âgée de 70 ans, ménagère, demeurant également à Hem.

Cette visite avait pour but de réclamer à Mme Teinturier quelques meubles qui paraît-il appartenait à sa fille.

Les choses n'allèrent pas toutes seules, car belle-mère, gendre et fille en vinrent aux mains.

Mme Teinturier qui fut égratignée à la figure, porte plainte contre sa fille et son gendre.

M. et Mme Dufermont portent plainte contre Mme Teinturier, à la gendarmerie de Lannoy d'éclaircir cette affaire.

LANNOY

LA FETE LAIQUE. — La conférence du 18 juin sur l'Ecole Républicaine, à Lannoy, eut lieu à 4 h. 1/2 à la mairie. M. Mairesse, président de l'Association des Anciens Elèves, toujours dévoué à la cause de l'Ecole laïque, présidait. M. Joly, maire, des conseillers municipaux avec leurs dames, les instituteurs des environs, les élèves des deux écoles avec leurs maîtres et maîtresses et environ 150 auditeurs adultes remplissaient la salle trop petite.

Après une allocution du président, la parole est donnée à M. Labois, qu avant de définir l'Ecole laïque, montre à quels besoins elle répond. Fille de la Révolution qui fit de l'homme un citoyen libre, elle n'est cependant créée que près d'un siècle plus tard par les lois de 1881, 1882 et 1886. Cette œuvre fut préparée laborieusement par plusieurs générations de républicains et mise au point par J. Ferry, Paul Bert, Buisson qui ont l'honneur de la faire aboutir et de tenir tête à l'orage que soulève sa mise à exécution. Le conférencier examina ensuite les caractères de l'Ecole Républicaine.

Elle est laïque. L'enseignement religieux n'existe plus par elle ; mais cela ne veut pas dire qu'elle est antireligieuse. En termes très modérés, M. Labois explique que c'est pour de hautes raisons de convenance qu'on a supprimé cet enseignement. La conscience de l'enfant doit être respectée. Le père seul a le droit de développer ou non une croyance chez l'enfant, d'ailleurs le prêtre ou le ministre protestant sont mieux désignés que l'instituteur pour donner l'enseignement religieux si les parents le jugent à propos.

On a reproché à l'Ecole Républicaine d'être une école sans morale. C'est faux. L'enseignement de la morale tient la place d'honneur à l'Ecole. L'Education de l'enfant fait l'objet des préoccupations de nos instituteurs.

L'Ecole laïque est obligatoire parce qu'il serait honteux à notre époque d'avoir beaucoup d'illettrés et pour que dans une démocratie où tout le monde doit voter, il serait dangereux de livrer des bulletins de vote à des ignorants.

Enfin l'Ecole Républicaine fait tous les enfants égaux devant la discipline scolaire — le savoir, car elle est gratuite.

Comme conclusion, M. Labois montre que la campagne menée avec tant d'âpreté contre l'Ecole laïque, ne repose que sur des erreurs graves, puisque le but des éducateurs républicains est de former de bons et honnêtes citoyens, imbus d'un esprit de justice de tolérance et d'équité — désireux de bien servir la patrie et la République.

Des chants magistralement exécutés par les élèves de l'Ecole des Garçons avaient précédé la conférence. Un concert donné par la Musique Municipale et une distribution de gâteaux aux enfants terminèrent la fête.

ETAT-CIVIL du 27 juin 1905. — *Naissances.* — Thérèse Mery, rue du Château. — Jean Dupire, rue de Tournai.

GRUSON

VOL DE POULES. — M. François Chantraine, cultivateur, à Gruson, est venu déclarer à la gendarmerie de Lannoy, qu'un malfaiteur s'était introduit dans son poulailler et lui avait enlevé 16 poules. Une enquête est ouverte.

ANSTAING

MARI BRUTAL

Alexis Pommeiart, 30 ans, tisserand, demeurant hameau du Petit Paris, a prouvé l'amour qu'il avait pour sa femme, en la frappant à coups de gourde. Celle-ci peu satisfaite de cette démonstration, a porté plainte à la gendarmerie de Lannoy.

FLERS

UN IGNOBLE INDIVIDU. — Dans l'après-midi de dimanche, un ignoble individu, ayant attiré la petite T..., âgée de 7 ans, dans un champ de blé longeant la carrière du Moulin Delemarle, voulait lui faire subir les derniers outrages. Aux cris poussés par la fillette, sa mère accourut et mit en fuite l'individu. Des ouvriers travaillant à la briqueterie Leroy Derosiaux, se sont mis à sa pursuite et l'on mis en état d'arrestatin.

Après avoir été gardé à vue, les gardes-champêtres de la commune sont venu l'arrêter et l'ont conduit au violon municipal. Fouillé, il fut trouvé porteur d'un christ sculpté, et d'une vingtaine de médailles religieuses. Il a déclaré se nommer L..., âgé de 20 ans, et demeurer à Roubaix.

Dans l'après-midi d'hier, les gendarmes sont venus le chercher et il a été conduit à Lille.

WATTRELOS

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Henri Lecomte (Houzarde).

Décès. — Jeanne Clorieux, 13 mois (Bas Chemin). — Jean Liagre, 8 ans 10 mois (Bas Chemin). — Félicité Delbarre, 85 ans, sans profession (Martinoire).

UN VÉRITABLE PROGRÈS

En médecine, les progrès sont incessants, aussi doit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

580-4.